Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Base hélicoptère de la Sécurité Civile de Grenoble**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**EC145 rouge et jaune FZBPW**
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Victoire Vincent 06 22 34 34 69**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16 et 17/4	HUEZ	HUEZ			4	Reconnaissance refuges, l'Aigle, les Ecrins, le Glacier blanc, temple Ecrins, Sélé , Pilatte, Pigeonnier, Lavey,

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 154 / 2018

Suivi par : A. MARTINET

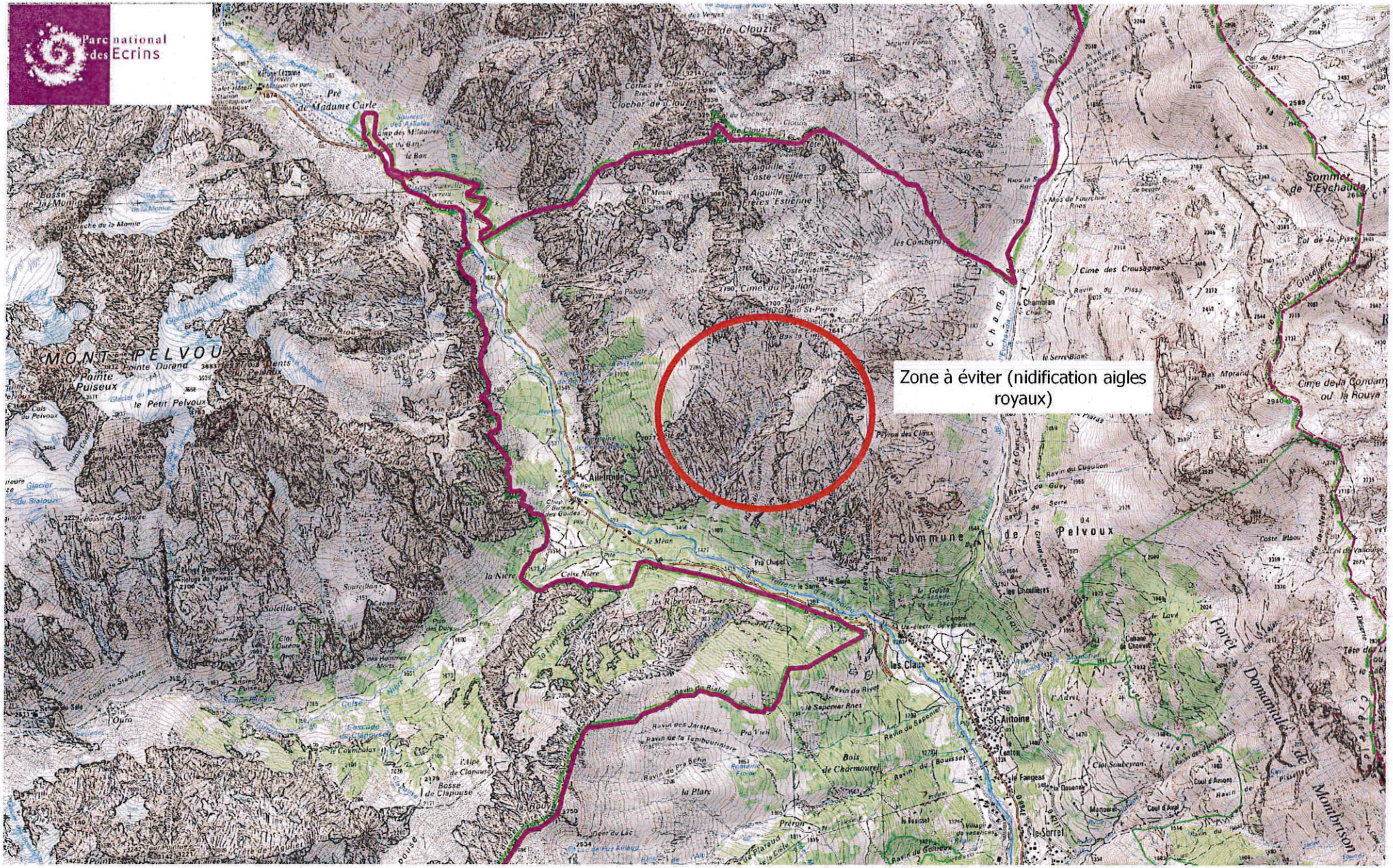
à Gap, le 13/04 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Nidification aigles royaux 2018 - Ailefroide



Parc national des Ecrins

copyright « © IGN – Scan 25 ® édition 2012 »